



Le Syndicat
de la Production
Indépendante

Commission Spectacle Vivant du 10 juin 2026

Compte-rendu

**Rappel : toutes les conversations des commissions du SPI
sont réservées aux adhérent·es et restent confidentielles**

Ordre du Jour

- Accueil de Jérôme Dechesne, nouveau Délégué audiovisuel du SPI
- Préoccupations des adhérent·es et définition d'une feuille de route du SPI en Spectacle Vivant 2026-2027
- France Télévisions
 - Comité de suivi Spectacle Vivant
 - Négociation de l'accord interprofessionnel
- Mission Boutron

Accueil de Jérôme Dechesne

Jérôme Dechesne a pris ses fonctions de Délégué audiovisuel du SPI ce lundi 2 juin. Retrouvez son parcours et sa déclaration dans [ce communiqué de presse](#).

Préoccupations des adhérent·es

- Blocages de Canal+, même si les commandes reprennent très lentement
- France Télévisions :
 - Baisse des budgets ; Les producteurs de captation se sentent délaissés alors que la captation de spectacles a « sauvé » la France et les antennes pendant la période de Covid.
 - Difficulté à présenter des artistes émergents
 - Beaucoup de projets France 4 sont fléchés uniquement vers les festivals
 - Le mot « culture » n'apparaît plus dans la nouvelle organisation

- Problèmes de valorisation avec La Fabrique
- La présence de spectacles sur YouTube est encore plus préjudiciable pour le spectacle vivant car c'est un frein à la vente de spectacles.
- Baisse des documentaires sur le spectacle et les artistes
- Non réponses sur les projets
- Certains projets ne voient pas le jour car le feu vert n'est pas donné à temps
- Désorganisation des diffuseurs et flou sur les lignes éditoriales
- Les nouvelles chaînes ne se sentent pas concernées par ce genre
- Multidiffusion et hyperdistribution au mépris des droits des producteurs – besoin de régulation
- Les plateformes achètent et diffusent principalement du stand-up
- CNC :
 - Problème de durée de traitement des dossiers ; il faut 2 mois entre la lettre d'acceptation et le virement bancaire
 - le CNC fait actuellement un test avec des avances à 90 % et non plus à 80 % du montant généré, pour soutenir la trésorerie des producteurs
*(voir note en fin de document)
 - Certains nouveaux chargés de missions sont très (trop) strictes
 - Le SPI a rendez-vous le 17 juin avec Alice Delalande, Directrice adjointe de l'audiovisuel au CNC. Les problématiques lui seront remontés.
 - Les adhérents sont invités à transmettre leurs problèmes avec le CNC à Sébastien Meunier : smeunier@lespi.org

France Télévisions

Le Comité de suivi Spectacle Vivant est prévu le 15 juin.

Le SPI va organiser un rendez-vous avec Anne Holmes, Directrice des programmes, pour lui transmettre les préoccupations des adhérents, sur les difficultés face à l'hyperdistribution, au « streaming first » et demandera des clarifications sur les lignes éditoriales.

Certains adhérents signalent d'importants problèmes de valorisation avec La Fabrique et souhaitent un point avec le réseau de France 3 Régions. L'impression générale est que les budgets ont baissé de manière plus importante que prévu.

Mission Boutron

Le 19 juin se tiendra la dernière réunion de la Mission débutée en décembre 2025. Pour rappel la lettre de mission porte uniquement sur le partage de la valeur pour la captation de spectacles musicaux pour laquelle les producteurs de spectacle revendiquent un droit voisin.

Les premières réunions ont établi un panorama économique des producteurs de spectacle, de captations et de phonogrammes.

Il a été constaté que compte tenu des problèmes économiques et de la baisse des investissements des diffuseurs, la manne à distribuer serait très faible.

Le SPI, l'USPA et le SPECT ont travaillé ensemble pour s'exprimer d'une seule voix au nom des producteurs de captations. L'intersyndicale a préparé un projet de contribution pour un accord interprofessionnel. Parmi les éléments de cette contribution :

- Le rappel qu'elle porte exclusivement sur le spectacle vivant musical
- Une alerte sur le droit voisin qui ne peut se limiter à un seul genre, donc risque d'élargissement du périmètre au-delà de la musique.

L'accord interprofessionnel pourrait également inclure un principe de coordination ou préalable à la captation ou un accord préalable à obtenir auprès des producteurs de spectacles afin de renforcer le partenariat avec les producteurs audiovisuels.

La contribution rappelle qu'il est toujours possible de collaborer avec les producteurs de spectacle par le moyen d'un contrat de coproduction intégrant un droit à recettes.

Les producteurs de spectacle se plaignent régulièrement d'un manque de transparence des comptes de la part des producteurs de captation, or il est à préciser que le secteur est très réglementé grâce aux accords transparence qui font force de loi.

Accords transparence à ce lien dans votre espace « membre » : <https://lespi.org/espace-adherents/documentation/accords-sur-la-transparence-audiovisuelle/>

Les producteurs de spectacle souhaitent lutter contre les captations illégales et le piratage pour lesquelles ils n'ont pas de moyen de recours direct. Nous rappelons dans la contribution que les producteurs audiovisuels peuvent uniquement agir pour interdire les exploitations illégales de leurs captations audiovisuelles.

Sujets hors Ordre du jour :

Les adhérents souhaitent une rencontre avec les agents et représentants d'artistes pour leur faire part de la situation générale et des difficultés que rencontrent actuellement les producteurs de captations.

Certains demandent également une rencontre avec Mezzo

Un adhérent alerte sur une pratique de plus en plus répandue : l'arrivée de mécènes privés en musique classique principalement. Il y a un accord ou un statut à fixer.

*** Note SPI**

*Le CNC a mis en place un **test transitoire** pour soutenir les producteurs qui terminent leurs comptes automatiques en termes d'engagements et ont des besoins financiers supplémentaires sur la prod. Car le CNC constate qu'il y a moins de demandes d'aides à la production sur les 4 premiers mois de l'année.*

- **Augmentation du taux d'avance** : Jusqu'à présent, les producteurs pouvaient demander une avance correspondant à 80 % du montant généré ; pour l'année 2026, ce taux est désormais porté à 90 %.
- **Cumul avec l'aide à la préparation** : Le CNC autorise désormais le cumul avec l'aide "prépa", ce qui permet d'atteindre quasiment 100 % de financement en avance.
- **Mais... Condition de versement (complément d'AP)** : Pour bénéficier du complément et atteindre les 100 %, le projet doit être à cheval sur deux années. Si le "Prêt à Diffuser" (PAD) est déposé la même année que la demande d'avance, le producteur ne peut pas solliciter le complément et reste bloqué à 90 %. Il est donc conseillé, pour un film non terminé en 2026, de demander le complément d'AP en janvier 2027.
- **A voir directement avec votre chargé.e de compte CNC.**